



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

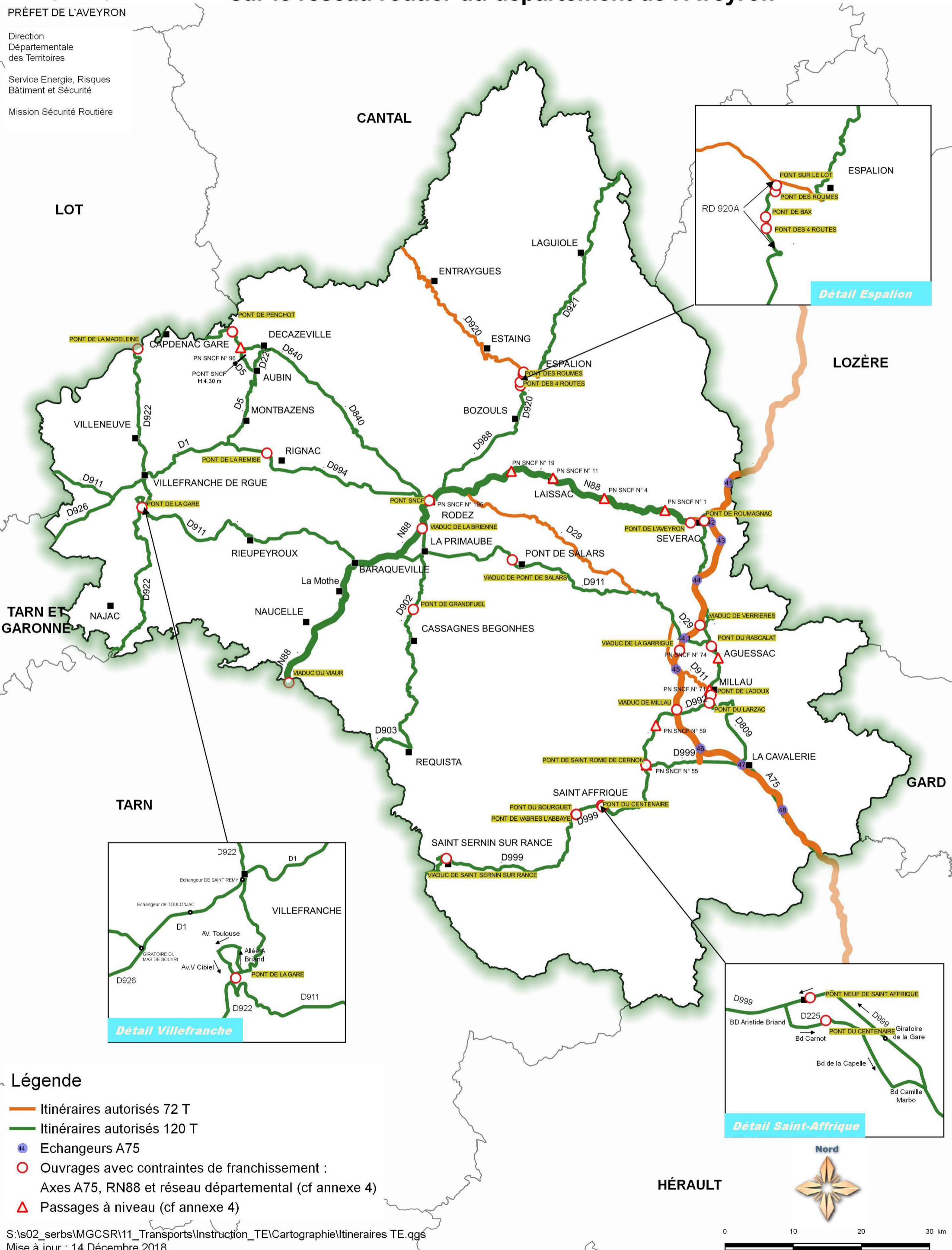
PRÉFET DE L'AVEYRON

Direction
Départementale
des Territoires

Service Énergie, Risques
Bâtiment et Sécurité

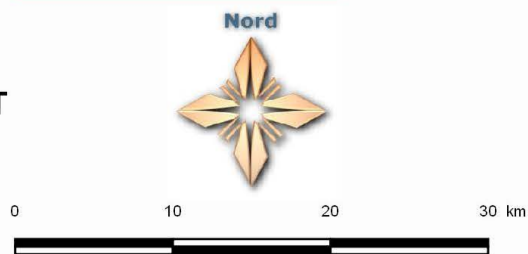
Mission Sécurité Routière

Itinéraires transports exceptionnels 120 T - 94 T et 72 T sur le réseau routier du département de l'Aveyron



Légende

- Itinéraires autorisés 72 T
- Itinéraires autorisés 120 T
- Ⓜ Echangeurs A75
- Ouvrages avec contraintes de franchissement :
Axes A75, RN88 et réseau départemental (cf annexe 4)
- △ Passages à niveau (cf annexe 4)





PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Energie Risques
Bâtiment et Sécurité

Mission Sécurité Routière

ANNEXE 2

Réseau routier du département de l'Aveyron (voies listées)

Tronçons limité à 72 tonnes

Réseau autoroutier

- A75 de la limite de la Lozère jusqu'à la limite de l'Hérault

Réseau routier national

- N88 de l'échangeur n° 42 de l'A75 jusqu'à l'échangeur des Marteliez (D809) à Séverac-d'Aveyron

Réseau routier départemental

- D29 - Intersection de La Roquette N88/D29 - Commune d'Onet-Le-Château jusqu'à l'intersection du Roucouis D29/D911 – commune de Saint-Léons

- D911 – Intersection D29/D911 jusqu'au giratoire de Bellugues D809/D911 à Millau

- D920 - Intersection d'Espalion D920/D921/C jusqu'à la limite du Cantal.

Tronçons limité à 120 tonnes

Réseau routier national

- N88 de l'échangeur des Marteliez à Séverac-d'Aveyron jusqu'à la limite du Tarn

Réseau routier départemental

- D926 de la limite du Tarn et Garonne jusqu'au giratoire du Mas de Souyri à Villefranche-de-Rouergue

- D1 du giratoire du Mas de Souyri à Villefranche-de-Rouergue jusqu'à La Remise - commune d'Anglars Saint-Félix

- D994 de la Remise - commune d'Anglars Saint-Félix jusqu'au giratoire de Calcomier à Rodez

- D922 de la limite du Lot jusqu'à la limite du Tarn et Garonne
- D911 de la limite du Lot jusqu'au giratoire du Mas de Souyri à Villefranche-de-Rouergue
- D911 de Villefranche-de-Rouergue jusqu'à Baraqueville
- D911 de la Primaube jusqu'à l'intersection de La Glène D29/D911 – Commune de Saint-Léons
- D29 de l'intersection de La Glène D29/D911 – commune de Saint-Léons jusqu'à l'intersection d'Aguessac D29/D809 – commune de Verrières
- D5 de l'intersection de Bel Air de Lanuéjols D1/D5 jusqu'au giratoire de Laubarède D5/D840 à Viviez
- D221 d'Aubin jusqu'à Decazeville
- D809 de la limite de la Lozère jusqu'à la limite de l'Hérault
- D840 de la limite du Lot jusqu'au giratoire de St-Félix à Rodez
- D888 du giratoire du Lachet à Olemps jusqu'au giratoire de l'Etoile à La Primaube
- D888 du giratoire de l'Etoile à La Primaube jusqu'au giratoire des Molinières à Calmont
- D902 de La Primaube jusqu'à Réquista
- D903 de Réquista jusqu'à la limite du Tarn
- D992 giratoire des Bêches à Millau jusqu'à l'intersection de Saint-Rome-de-Cernon D992/D999
- D999 de La Cavalerie jusqu'à la limite du Tarn
- D988 du giratoire de Saint-Marc à Rodez jusqu'à Bozouls
- D920 de Bozouls jusqu'à la déviation d'Espalion D920A - Echangeur des 4 Routes
- D920A – Echangeur des 4 Routes jusqu'au giratoire D920/D920A
- D920 du giratoire D920/D920A jusqu'à Entraygues
- D920 d'Entraygues jusqu'à la limite du Cantal
- D921 du giratoire D920/D920A jusqu'à l'intersection d'Espalion D920/D921/C
- D921 de l'intersection d'Espalion D920/D921/C jusqu'à la limite du Cantal